



OL- 21/12/2019

## Veyrier-du Lac 2020 : une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisé pour les habitants

« *Tout homme a un rendez-vous quotidien avec le paysage qu'il habite* »<sup>1</sup>

« *Nous sommes les enfants de notre paysage et c'est lui qui nous impose notre conduite, et même nos pensées dans la mesure où elles en sont le reflet et où elles s'harmonisent avec lui* »<sup>2</sup>

### 1) Objectifs généraux

- Préserver la qualité de vie et la sécurité des habitants (diminuer les embouteillages, les pollutions de l'air, microparticules et GES, l'accidentologie, les nuisances sonores)
- Sauvegarder les sites et la qualité paysagère du coteau de Veyrier entre montagne et lac, le cadre de vie ; veiller à la masse bâtie, la qualité architecturale et à leur inscription dans le site.

### 2) Objectifs secondaires

- Améliorer le « *vivre ensemble* », selon le jargon à la mode, et le lien social dans la commune.
- Choisir un développement économique soutenable pour la commune (services, commerces, tourisme), respectueux de son environnement patrimonial et de ses habitants (tourisme résidentiel, qualitatif et non prédateur, écotourisme ...)
- Sensibiliser les nouveaux arrivants à l'histoire (et la géographie) du lieu qu'ils sont venus habiter et inciter les élus à une évolution appropriée du domaine bâti

« *Le paysage devient le décor du passage* » (S.Tesson)  
et le village celui du transit et du trafic induit



<sup>1</sup> Sylvain Tesson (NOTRE-DAME DE PARIS, Ô REINE DE DOULEUR, avril 2019)

<sup>2</sup> Laurence Durrell, Le quatuor d'Alexandrie, tome 1, Justine.

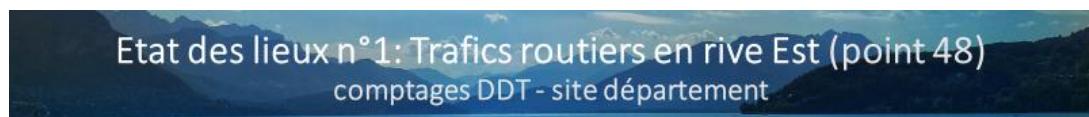
Les problèmes de mobilité dans l'agglomération ont des causes bien connues et documentées par les services de l'Etat, le Département, le GA, BVV et d'autres acteurs :

- Urbanisation « galopante »<sup>3</sup> dans le bassin annécien depuis les 30 glorieuses et confusion entre urbanisation et urbanisme (dont une composante majeure est la politique de transport).
- Priorité donnée à la voiture individuelle (65% de part modale des déplacements - source projet PDU 2019) par rapport aux transports collectifs (6,5% de part modale), essentiellement Bus, dont l'offre est déficiente comme observé dans plusieurs rapports ministériels.
- Développement (« illimité » selon un credo de l'OT des années 2015) d'un tourisme de masse, quantitatif, non raisonné et inadapté à la préservation des rives du Lac et des sites, au risque de devenir prédateur pour les paysages et les habitants, et négatif pour l'économie.

### **3) Recommandations pour une circulation apaisée dans la commune**

- Traiter le plan de circulation de Veyrier-du-Lac dans sa globalité et la complexité des flux et modes** (déplacements des habitants, touristiques, transit)
- Proposer des réponses appropriées aux différents besoins de mobilité**, y compris pour une même personne (multiusages : trajets pendulaires, courses, ballade...)
- Dissuader et réduire les flux de transit lointains** (en particulier nord Haute-Savoie et Genève vers Savoie et Tarentaise pour lesquels existent des autoroutes) : horaires, limitations, voire interdictions des PL (PTAC < 19 tonnes, ou moins)
- Décourager les flux de délestage** Annecy-Faverges et Aravis -Annecy sur la rive Est.
- Améliorer les dessertes des Transports collectifs terrestres** (fréquence, trajets, horaires... lignes 61...) et lacustres sur la rive Est et Grand Annecy (trajets pendulaires et visiteurs)
- Mettre en place une stratégie de stationnement** (mixité fonctionnelle : habitat, commerces, services) pour les résidents et les visiteurs (dispositifs tarifaires).

### **4) Poser en faits et chiffres le diagnostic des problèmes de flux à résoudre**



- **23 449 véhicules/jour sur la RD 909 à Veyrier en pointe (2012)= +33%**
- **17 592 /jour en moyenne dont 1,61% PL**
- **(comptages 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 suspendus)**
- **↗ avec le transit, le délestage de la rive Ouest saturée et la rectification RD 909a.**
- **TC insuffisants en fréquence et trajets**



GRENELLE DES TRANSPORTS  
ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR  
DU BASSIN ANNÉCIEN

<sup>3</sup> Actant « *l'atteinte grave au paysage par l'urbanisation galopante* », le Ministère de L'Ecologie refusa en octobre 2009 de porter la candidature du Lac d'Annecy au classement du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

**« La RD 909a est de plus en plus utilisée comme itinéraire de substitution...Les saturations sont fréquentes aux heures de pointe à Veyrier-du-Lac »** p.12 dossier LOLA . Confusion 909 et 909a? → Modélisation?



**« Une rive Est utilisée comme itinéraire de substitution entre Faverges et Annecy » (LOLA 2018), mais pas que...**

Etat des lieux: comptages officiels

itinéraire	Jour moyen (2016)	Jour de pointe (2016)
Veyrier, route d'Annecy (RD909)	17600 (dont PL: 2%)	23450 (bloquée)
Menthon - Veyrier (RD 909a)	9400	14525
Alex- Veyrier (RD 909)	5100	8200
Thônes- carrefour RD909/ RD 16	14600	21400
Carrefour RD909/RD16 Brogny	11900	17200

olivier labasse Avril 2019

NB. Les chiffres pour Veyrier datent de 2013, les comptages permanents (point N°48) ayant été supprimés depuis 2013. En 2017, le trafic a augmenté de 6% en jour de pointe entre Alex et Veyrier (Point n°49 : 8724/8200) et de 1% entre Menthon et Veyrier (point n°56). Le % de poids lourds est de 3% entre Alex et Veyrier. Sur la 909a le long du petit Lac, les comptages indiquaient 6938 véhicules /j (dont 2,55% de PL) en 2013 avant les travaux liés à la voie verte dont la DUP prévoyait d'en accueillir plus du double en 2020, après « rectification », 15320 (5% de PL).

Il serait utile de disposer de comptages récents et surtout de comptages horaires pour les HPM et HPS en semaine.

## 5) Contexte et historique.

- La commune de Veyrier, 2500 habitants, se caractérise par une bande urbanisable de 600m x 4,5 km, étroite entre montagne et lac, positionnée sur une rive Est parfois exigüe où habitent 6000 résidents principaux répartis entre les 4 communes. Lieu de villégiature avec de nombreux résidents secondaires et de tourisme de plus en plus quotidien (vs la villégiature de la Belle Époque- cf. l'évolution du nombre d'hôtels et de durée des séjours).

- Autrefois transversales (maillage de la montagne vers le lac par lequel étaient transportées marchandises et personnes) les voies de circulation du village se sont développées dans le corridor longitudinal avec le développement de l'urbanisation, du tourisme, des flux de transit.

-La voiture individuelle a été le mode de déplacement privilégié par les élus depuis les trente glorieuses, au détriment de l'offre de transport en commun déficitaire tant qualitativement que quantitativement (jusqu'à très récemment).

- Les bouchons routiers deviennent systématiques à Veyrier-du-Lac en périodes saisonnières, été et hiver (Lac et Aravis) et aux heures de pointe du matin et du soir.



Croisement 909 et 909a, circulation de transit vallée de Thônes et station des Aravis. Report / délestage Annecy-Faverges. (cf Etudes du Département et de la C2A- Grand Annecy 2012, 2014, 2015, 2018, projet LOLA, dossiers de la concertation publique 2018 sous l'égide de la CNDP et rapports 2019)

- La création de la voie verte partiellement bidirectionnelle de la rive Est a conduit à celle d'un flux considérable de cyclistes aux pratiques et expériences multiples (370 000 passages en 2018 concentrés sur la période estivale) qui va se développer, dangereusement (du fait de des erreurs de conception et de réalisations, de l'interruption du Thoron, du relief), avec la prolongation des aménagements cyclables de la rive Est le long de la RD 909a contigüe et du petit Lac pour en « boucler » le tour (1100 000 passages en 2018 en rive Ouest avec une importante accidentologie). Le vélo ne représente que 2% des déplacements dans le Grand Annecy (source projet de PDU -2019), sachant que sa part modale n'atteint aujourd'hui que 5% sur la rive Ouest supportant la voie verte horizontale.

- Transformation de Veyrier-du-Lac en aire de jeu estivale du Grand Annecy pour la rive Est.

## 6) BVV légitime pour traiter du sujet.

-BVV a rendu en 2014-2015 un rapport de prospective urbanistique « Veyrier 2020 » développant une politique des transports et de circulation adaptée (dont trottoirs, chemins, vélos...) [www.bienvivreveyrier.org](http://www.bienvivreveyrier.org) (rubrique études)

-Cette contribution a été porté au PLU pour lequel l'association a été assimilée personne publique associée. Voir aussi l'analyse critique du projet de PLU [www.bienvivreveyrier.org](http://www.bienvivreveyrier.org)

- Propositions de tracés et recommandations pour des aménagements cyclables sécurisées et intégrées dans le site de la rive Est (2008-2015), puis pétition (580 signatures) contre un

projet de voie verte mal conçue (avant d'être mal réalisée, voire en délicatesse avec la légalité dans sa réalisation) que l'association a pu faire améliorer à la marge suite à 3 réunions avec le Conseil départemental (signalisation, barrière, bande piétons) pour le tronçon Chavoires, et mieux, en principe, pour le tronçon à venir Veyrier-Menthon.

- « Grande enquête transports BVV » auprès des habitants en 2015, en liaison avec la Mairie (216 ménages) : 96% pour le développement des TC, navettes lacustres etc... (résultats complets publiés dans le bulletin municipal, le blog <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr>, consultables sur [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org) (rubrique études et documents)

- Membre fondateur du Collectif Grenelle, acteur des réunions de travail préalables et de la concertation LOLA sous l'égide de la Commission Nationale du Débat public en 2018-2019 (incidence directe du développement du trafic de la rive Ouest sur la rive Est).

- Participant, par son Président, des réunions préparatoires au PDU du Grand Annecy (contribution à l'amélioration de la mobilité et des transports collectifs rive Est- cf. Navettes des plages, augmentation des fréquences et dessertes des TC). Le MAG de janvier 2019.

- Contributions écrites à l'enquête publique du PDU (15/11 -16/12/2019) ; avis n°162 du 11/12.

- L'association agréée, trentenaire, dont l'objet est la protection du cadre de vie et l'amélioration de la qualité de vie réunit plus de 100 adhérents, habitants de tous les quartiers de la commune, cyclistes, marcheurs, automobilistes, usagers des TC, veyrolains de souche et nouveaux arrivants.

- BVV a l'origine de passages piétons, marquages au sol, limitations de vitesse, zone de rencontre, rond-point, desserte et augmentation fréquence bus ligne 61 (septembre 2019), navettes estivales...

## 7) Principes retenus

**-Donner priorité aux habitants** (de Veyrier-du-Lac et de la rive Est), respecter leur qualité de vie, leur sécurité, leur santé, leur cadre de vie.

**- Donner priorité aux piétons** (les plus vulnérables), dont la place est désormais reconnue comme cruciale dans les politiques urbaines ( la marche est le mode de déplacement le plus universel et naturel depuis que l'homme est devenu bipède - « homo erectus » - par rapport à tous les autres modes de déplacement, y compris ceux dénommés par leurs nouveaux adeptes « mobilité douce inclusive » et autres EDP (engin de déplacement personnel : gyropodes, mono-roues, vélos et trottinettes électriques sur les trottoirs). La marche favorise le lien social ; sa part modale est de 24,5% des déplacements dans le Grand Annecy.

- Faire respecter par tous le code de la route et l'appliquer dans sa clarté initiale.

- Respecter les autres et l'environnement.

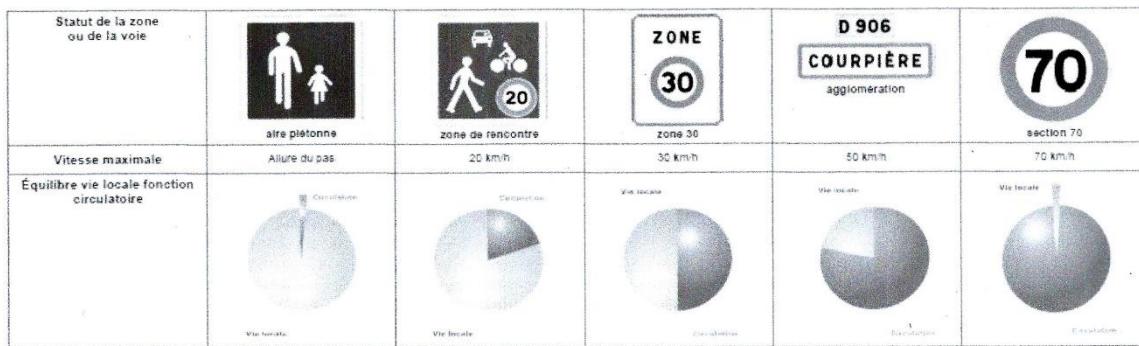
- En matière de lutte contre les pollutions, GES (CO2) et réchauffement climatique, qualité de l'air, bruit..., la végétation et la végétalisation font partie de la solution (cf. les réalisations et projets pour rendre les villes plus vertes : Lausanne, Paris, etc...). Au-delà d'améliorer la qualité de vie, la nature participe à l'embellissement urbain.

**- Développer des offres alternatives de TC performants et propres pour les déplacements pendulaires quotidiens** des habitants (domicile -travail, gares, écoles) comme pour ceux des visiteurs, des touristes et les habitants du Grand Annecy (accès aux plages...).

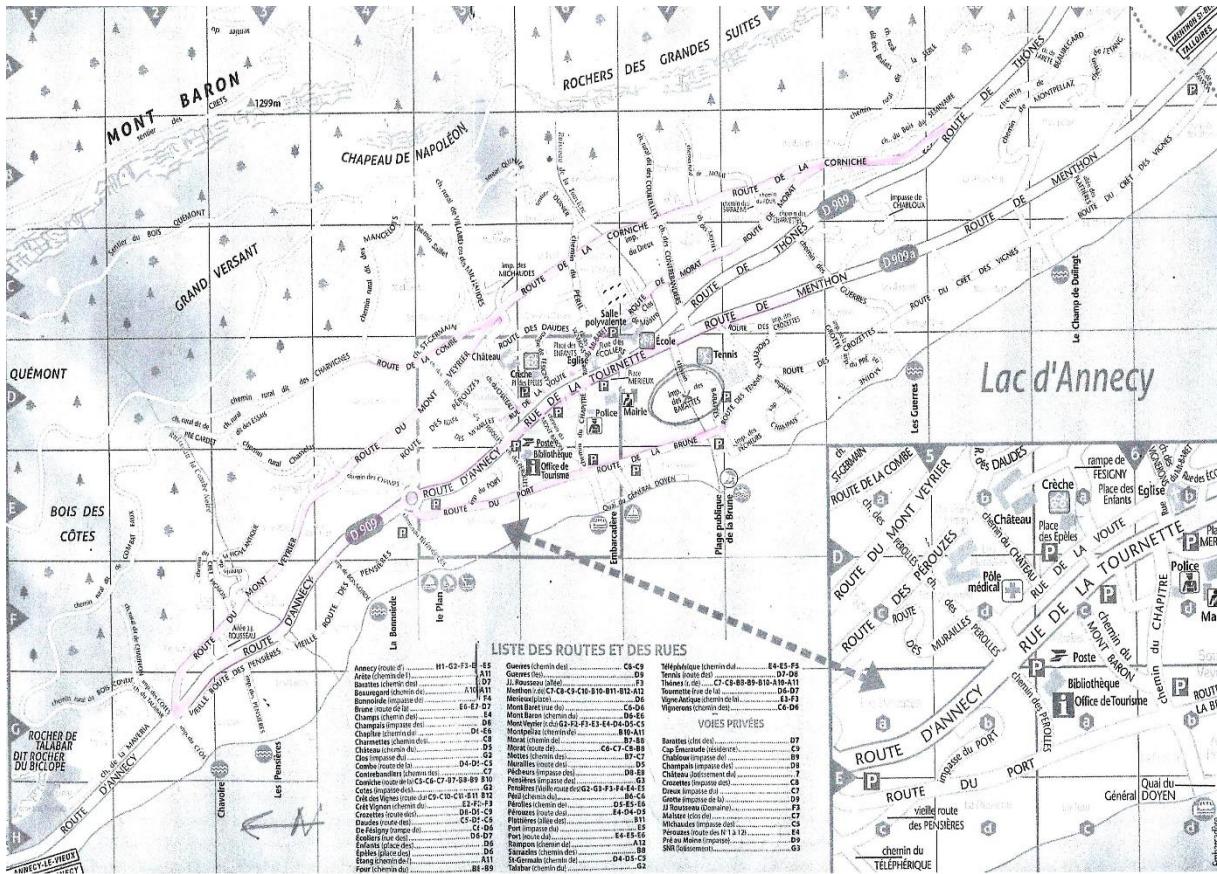
## 8) Leviers d'actions généraux.

- Limiter la vitesse de circulation (BVV est à l'origine de la demande du 30km/h dans le centre bourg) et, partant, **dissuader le trafic de transit**. Améliorer la signalisation sur l'ensemble des voiries concernées et, le cas échéant, l'efficacité des radars et caméra. En Haute-Savoie, la vitesse excessive ou inadaptée est la 1<sup>ère</sup> cause (62%) des accidents mortels.
- **Limiter, voire interdire les Poids Lourds de PTAC >19t en transit** (ils disposent d'autres voiries mieux adaptées).
- Aménager le centre bourg avec 3 zones « traverses » le signalant (Ecole-Presbytère-Mairie ; Saint-Alexis- Poste ; Cinémathèque - Pérouzes - chemin du téléphérique - plage du plan) et favoriser le changement modal en centre bourg vers la marche à pied. Dans notre département, 60% des accidents mortels impliquent un usager vulnérable.
- Proposer une offre alternative de transports collectifs performants par rapport à la voiture individuelle et répondant aux différents besoins des habitants et visiteurs.
- Déployer une politique de stationnement adaptée. L'organisation (répartition géographique) et la gestion (typologie d'usages, durée, tarification) du stationnement sont primordiales (réponses aux besoins et baisse du trafic). En revanche, alors que dans le PDU (Plan de Déplacements Urbains) du grand Annecy est envisagé un parking relais (P+R Urbain) en Rive Est, considérée comme « corridor d'accès », ce n'est pas à Veyrier qu'il faut stocker les voitures; d'une part parce que la faible largeur de la bande urbanisée permet à la majorité des habitants, grâce au maillage des voiries et chemins historiques, de rejoindre les lignes de TC à pied, d'autre part que Veyrier est trop proche de l'hyper centre d'Annecy pour y envisager un parking relais et enfin parce que le paysage du coteau de Veyrier entre montagne et lac ne se prête pas à la présence d'un parking de longue durée le défigurant.

### Décompositions des facteurs favorables au changement modal vers la marche à pied – Action sur « les zones apaisées »



## 9) Points de vigilance prioritaires, diagnostic et propositions de solutions



### - Routes du Port et de la Brune + Route des tennis

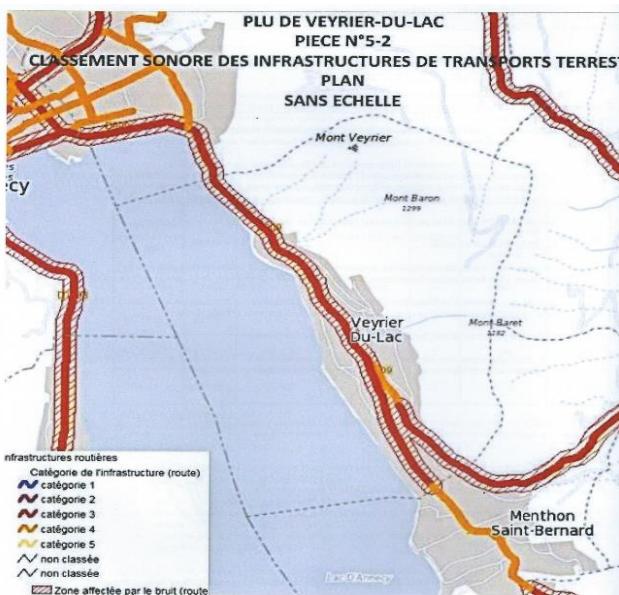
Embouteillages en saison estivale pour l'accès des plages et le stationnement. Difficultés et dangerosité pour les piétons (malgré la réserve marquée au sol demandée par BVV, trop étroite) ; le croisement des voitures, contraint par le stationnement y est très difficile et polluant avec les moteurs tournant à l'arrêt. « Invivable » pour les riverains en été, plusieurs adhérents de BVV et leur association demandent depuis plusieurs années, en vain, la mise en sens unique l'été.

La mise en place des bus des plages à l'été 2019 a été un succès de fréquentation, qui permettait d'éviter les soucis de parking (et de prendre sa voiture). Pour autant les bus eurent du mal à circuler entre les voitures stationnées (cf. plaintes des chauffeurs) et ont ajouté aux difficultés de croisement et aux embouteillages.

Les piétons, en particulier accompagnés d'enfants s'alarment du danger lié à la vitesse excessive des cyclistes à la descente et des vélos électriques (parfois garés sur la plage).

**Recommendations :** Mise en sens unique en été, sauf pour les bus des plages, réduire le stationnement (nombre de places), le dissuader (tarif), élargir la bande piétonnière et les trottoirs, mieux indiquer les chemins d'accès piétonniers depuis la RD 909 (chemins du Téléphérique, impasse du port, des Pérrolles, du Mont Baron, du Chapitre, des Barattes...).

## - Route d'Annecy et rue de la Tournette



-Bruit, pollution de l'air, GES constatés, liés au trafic trop important en heure de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS), week-end hiver et saison estivale.

- Absence de trottoirs ou étroitesse dangereuse pour les piétons, voire interruption entre le rond-point des Pérouses et la Poste ; trottoirs trop étroits en centre bourg.

- Balisage insuffisant, ou absent, des chemins de traverse « haut-bas du village » qui ne permet pas au piétons visiteurs de se repérer sur leur plan.

- Vitesse limitée à 30km/h souvent non respectée, y compris par les cyclistes électriques, quelques accidents mortels à déplorer. Circulation de cyclistes sur les trottoirs (ou ce qui en tient lieu), depuis l'ouverture de la voie verte bidirectionnelle Annecy-Le- Vieux - Chavoires.

**- Recommandations :** **Créer des trottoirs** continus (en particulier en face de la cinémathèque versus stationnement en épis), les **élargir** grâce à l'espace communal mal utilisé (terre-pleins centraux- bacs à fleurs, réserve foncière aval avant la poste, impasse du Port...). **Renforcer la signalétique 30km/h** trop discrète au sol et sur panneaux. Flécher pour les cyclistes arrivant d'Annecy l'accès aux plages par la route du Port en sortie de voie verte. Interdire la circulation des vélos sur les trottoirs : tout ce qui roule est sur la même voirie en centre village. Installation de radars supplémentaires (en particulier utiles la nuit).

## Rue de la Voûte et route de Morat :

Rue de la Voûte : zone de rencontre à maintenir avec son sens unique voiture (cf. fréquentation piétonnière enfants, école et crèche, visiteurs du patrimoine et prochainement Arche...) ; Ne pas autoriser, comme le prévoit la loi, le contre sens aux vélos, sauf enfants (tout ce qui roule est dans le même sens et ne se croise pas).

Route de Morat : Réexaminer l'opportunité du projet municipal à La Ravoire, son format, ses accès sur une voie étroite à la fréquentation grandissante suite aux autorisations d'urbanisation (à documenter).

## **Chemin des Barattes**

Conserver, à l'instar de la liaison horizontale du centre village, l'aspect piétonnier de cette liaison pittoresque haut-bas : zone de rencontre (vitesse 20km/h, sens unique pour voitures).

## **Routes du Mont Veyrier et de la Corniche**

- Lors de la révision du POS en 2001, les riverains avaient exprimé leurs préoccupations au commissaire enquêteur et approuvé, le 28 mai 2001, les remarques et conclusions négatives de BVV en cas d'ouverture à l'urbanisation des secteurs classés en zon 1Na (la Ravoire) et 3Na pour les riverains et les Veyrolains utilisateurs du réseau de voirie constitué par les routes de Morat et de la Corniche, et par contre coup de la route du Mont Veyrier (inadaptées alors à un trafic plus dense et à un stationnement difficile, lieux de promenade)

- Se reporter aux préconisations de BVV dans son rapport de 2015 intitulé « **Prospective urbanistique Veyrier 2020** » pour les aménagements de ces voies qualifiées « panoramiques » par BVV et leurs utilisations. BVV demande depuis près de 10 ans l'aménagement de la Ravoire dans sa partie haute. Résoudre le problème de parking des promeneurs et vététistes du Mont-Veyrier qui stationnent à pied d'œuvre et qui pourraient opportunément arriver à pied.

- Les pointes de circulation sur « les voies du haut » sont liées au trafic de transit, pointes saisonnières, HPM (heures de pointe du matin) et HPS (...du soir), des Aravis vers Annecy via le col de Bluffy (en report de la butée sur les embouteillages du croisement de Brogny pour la RD 16) puis du croisement RD 909 et 909a. Vouloir les régler en dehors d'un plan global, incluant les 3 axes longitudinaux, les transit et report (Thônes-Annecy et rive Ouest/Faverges-Annecy) serait inopérant et hypocrite (syndrome NIMBY : Not in My Back-Yard /pas dans ma cour → chez les autres). A compléter avec les travaux des membres de BVV et le CEREMA...

### **- Route de la Combe**

Problème de parking sur l'espace public ; à documenter dans le détail.

### **-Autres : traverses**

Cf. Chemin de Beauregard (ne doit pas être privatisé de fait ; supprimer la barrière avec digicode récemment installée, maintenir le portique limitant le poids des véhicules... Chemin des Champs, en continuité avec le chemin du téléphérique avant la construction de la voie verte

### **-Chemins, sentiers**

Favoriser les déplacements à pied dans le village (en tenue de ville); flécher et entretenir :

- chemin du Fournil (vers four à pain, liaison route d'Annecy, route du mont Veyrier),
- chemin du téléphérique
- chemin des Champs,
- chemin des Périlles et ses 4 sections, de la route du Port à la route de la Combe (croisements intermédiaires : routes d'Annecy, route des murailles, route des Pérouses, route du Mont Veyrier) etc..

Sentiers : limiter, autoriser sous conditions ou interdire, pour la sécurité des piétons et la dégradation des sentiers, l'usage du VTT. Veiller au bon entretien et au balisage des itinéraires pédestres avec les Eaux et Forêts.

*Ce document a été élaboré par les 10 administrateurs et douze adhérents de BVV, représentant plusieurs secteurs de la commune, lors de réunions du Conseil et/ou dédiées (3/09 ; 18/09, 1/10, 5/11, 3/12/2019) et de recherches et mises à jour intermédiaires. Approuvé le 3/12/2019 en CA pour être diffusé par son Président, il ne prétend pas à l'exhaustivité et reste un document « ouvert » à compléter en marchant, selon la formule. O. Labasse - 21/12/2019.*